

TOUS LE MÊME COMBAT !

SALARIÉS D'ORANGE, DES FILIALES, PRESTATAIRES ET SOUS-TRAITANTS

Notre pays à l'instar du reste du monde connaît une crise sanitaire sans précédent. Assurément, il y aura un avant et un après Covid-19. L'État a mis en place un confinement de la population et la fermeture de tous les établissements pouvant accueillir du public non essentiels à la Nation. Néanmoins certaines activités subsistent comme celles des commerces alimentaires, des pharmacies, des services bancaires et postaux...mais aussi des Télécoms.

Dans cette période de crise sanitaire, les activités télécoms sont indispensables pour garantir le bon fonctionnement des services de l'État (enseignement à distance), du secteur de la santé, des collectivités, des entreprises (télétravail) mais également pour les besoins des citoyens (accès à l'information, divertissement). Elles constituent un des pans essentiels du droit à la communication.



Garantir une continuité des activités télécoms.

Pendant cette période de confinement des mesures ont été prises à Orange pour garantir un service aux clients. La CGT FAPT est intervenue auprès de la direction de l'entreprise afin d'instaurer un service minimum qui se limite aux missions de service public (Service Après-Vente/Service d'Aide à l'Utilisateur) et de mettre en place toutes les mesures barrières (mesure de distanciation, mise à disposition d'Équipement de Protection Individuel, masques de protection, gel hydro alcoolique etc.) nécessaires à la protection du personnel impacté. Pour toutes les activités pouvant être réalisées à distance, nous avons demandé et obtenu la mise en place du télétravail. Pour les autres activités qui ne peuvent être réalisées en télétravail, les salariés bénéficient d'une autorisation spéciale d'absence sans incidence sur leur rémunération (hors part variable). Néanmoins ces dispositions ne s'appliquent qu'aux seuls salariés d'Orange.

Les entreprises du secteur se redécouvrent une vocation de service public !

Au gré des années, le service public a été détruit par la privatisation et la financiarisation du secteur. Combien d'emplois, d'activités et de boutiques ont été supprimés, filialisés ou transférés à la sous-traitance ? Qu'ils travaillent pour la GDT, OBS SA, Scopelec, Sogetrel, Circet, Téléperformance, Armatix, Yzee, ex Arvato ou dans bien d'autres entreprises, ils sont également en première ligne afin d'assurer la continuité des activités des télécoms pour le compte d'Orange. Pour la CGT FAPT, ils ne doivent pas être sacrifiés.

Or force est de constater qu'ils n'ont ni les mêmes droits et garanties, ni le même accès aux dispositions permettant de garantir leur sécurité dans le contexte actuel. Pour certains, ils sont contraints d'effectuer leur activité sans protection sous peine d'être licenciés à l'exemple des techniciens de Circet, des conseillers clientèles en centre d'appels...

D'autres se voient refuser la mise en place du télétravail (Armatix et Téléperformance) et sont donc obligés de se déplacer sur lieu de travail et de travailler dans des open space qui ne respectent pas les mesures barrières.

Ou encore, c'est le chômage partiel qui est mis en place avec la baisse du salaire.

La CGT FAPT demande que tous les salariés aient accès aux mêmes droits et garanties.

Les salariés d'Orange, des filiales, prestataires et de la sous-traitance, quel que soit leur statut, contribuent tous aux activités d'Orange.

En application de la loi sur le devoir de vigilance, il est de la responsabilité d'Orange, en tant que donneur d'ordre, de s'assurer des conditions de sécurité des personnels qui interviennent pour son propre compte, de limiter leurs activités aux missions de service public et de faciliter l'accès au travail à distance.

Comme les salariés d'Orange, les salariés de la sous-traitance contribuent au bon fonctionnement du service et des activités de Télécommunications dont l'ensemble de la population a terriblement besoin dans ce contexte de crise sociale et sanitaire.

En outre, la CGT FAPT a écrit au PDG d'Orange afin de demander l'annulation du versement du solde du dividende de 2019 (soit près de 1,3 milliard d'€) et l'ouverture d'une réflexion sur le versement de celui de 2020 (soit près de 2 milliards d'€). Cet argent permettra de garantir l'avenir des salariés d'Orange mais également de participer, à court terme, à la solidarité nationale, notamment vis à vis des salariés de la sous-traitance issus des entreprises les plus fragiles de notre secteur.

A long terme, cela permettra également de prendre des mesures pour repenser la politique industrielle (ré-internalisation des emplois et créations d'emploi permettant d'assurer un service aux usagers de qualité) et le modèle social (arrêt du dumping social) d'Orange.